



SEMAINE DE FORMATION DU COMITE FSGT 94

COMPTE RENDU DE LA SOIREE GRANDS CLUBS OMNISPORTS DU 3 DECEMBRE 2009

GRANDS CLUBS OMNISPORTS ASSOCIATION OU PME ?

Dans un contexte de montée des contraintes de gestion et de professionnalisation de l'encadrement technique, les clubs omnisports doivent opérer un choix. Deux attitudes cohabitent. Demeurer une association dont l'animation de son projet repose sur l'implication de ses adhérents ou bien devenir une PME qui repose avant tout sur la professionnalisation de l'encadrement et où le moteur de l'engagement devient l'argent avant même la poursuite des objectifs associatifs.

Le comité FSGT fait sien le choix d'aider les clubs à développer la vie associative. Sans évacuer les contraintes de gestion qui doivent faire l'objet d'une prise en charge qui associe les adhérents et les responsables des clubs.

REPRENDRE LA MAIN

Durant les 20 dernières années, la professionnalisation s'est développée, les contraintes de gestion sont devenues de plus en plus fortes. Les directions de club se sont accaparé les questions de gestion, ou bien c'est la gestion qui les a accaparé. Les précédentes rencontres organisées par le comité ont confirmé le besoin pour les clubs de retravailler sur leurs politiques de développement.

Quelques pistes proposées Jérôme Frigout (AS Orly) Thierry Angemon (COSMA) et Emmanuel Léonard (US Ivry), tous trois permanents dans leur club :

- ✚ **Des initiatives de club ouvertes** aux populations de la ville et qui associent les adhérents, les sections entre elles, les responsables, les animateurs bénévoles et salariés. Fête des enfants, initiatives de club associant les sections, rencontres sportives intergénérationnelles rassemblant les sportifs handicapés et les valides, formations internes d'animateurs et d'entraîneurs, stages de dirigeants.
- ✚ **Des professionnels issus des clubs, porteurs de l'histoire de l'association**, formés dans la vie associative sportive et imprégnés du sens du travail, à savoir, développer le projet associatif du club. c'est une condition minimum pour garantir des professionnels associatifs qui impulsent des initiatives et de la responsabilisation.
- ✚ **Le respect des règles de gestion ne doit pas se faire au détriment du projet associatif qui doit conserver la priorité.** La centralisation des moyens communs et l'équipe salariée permanente peuvent permettre d'accompagner les responsables bénévoles des sections dans la gestion. A condition de réunir quelques conditions au préalable : ne pas faire à la place mais faire faire – disposer de compétences comptables – assurer la formation des responsables – mettre en place des passages obligés (saisie des adhérents et de la comptabilité des sections) – résister à la tentation de l'efficacité en faisant à la place.

SENS DE L'ACTION SALARIEE, SENS DE L'ACTION BENEVOLE, PROJET ASSOCIATIF

L'échange d'expérience révèle quelques principes directeurs, facteurs de développement de l'engagement bénévole et facilitant l'engagement des professionnels salariés dans le projet associatif :

.../...

- ✚ Le code du travail, les conventions collectives permettent de défendre les droits des travailleurs. La CCNS, même si elle met des contraintes, doit être appréhendée comme tel.
- ✚ L'employeur associatif, s'il doit respecter le droit des travailleurs, s'est toujours donné la liberté d'opérer des adaptations. Avec des professionnels associatifs qui portent le projet associatif. Il y a toujours une marge, légale et adaptée, à côté des règles. Ainsi donc, les permanents de club ont toujours été à la marge du statut de salarié. Leur activité comportant une bonne dose de militantisme, donc de temps bénévole.
- ✚ Ne pas séparer les fonctions d'élaboration du projet de celles d'exécution du projet. Autrement dit, l'équipe permanente du club omnisports doit pouvoir participer à la réflexion, l'élaboration et aux prises de décisions. Tant qu'ils ne sont ni président, ni trésorier, les permanents peuvent siéger dans un organe élu de direction.

- ✚ Ne pas séparer l'activité professionnelle salariée et l'activité non professionnelle. Chacun dispose de compétences. Les bénévoles ont leur propre compétences, qu'ils mettent d'ailleurs souvent à disposition des associations.

POUR EN FINIR AVEC L'OPPOSITION PROFESSIONNELS / BENEVOLES :

Force est de constater que depuis 20 ans, là où il y a eu professionnalisation de l'encadrement on observe un affaiblissement de l'engagement. A contrario, là où il n'y a pas de professionnalisation de l'encadrement sportif, l'engagement associatif et bénévole s'est développé. D'autre part, il y a eu une certaine tendance à ce que les professionnels soient écartés – ou bien s'écartent eux-mêmes – des organismes de direction.

Salarié (sic) l'activité bénévole équivaldrait à dénaturer fondamentalement le projet associatif de nos clubs. Avec des effets sur le taux des cotisations, l'exclusion des populations les moins aisées. En revanche, il existe aussi des bénévoles qui confisquent et s'accaparent les tâches, qui vont dans le sens contraire de développer la responsabilisation des adhérents.

D'autre part, la soirée du mercredi 2 décembre sur la réforme des territoires donne des enseignements sur la prévisible diminution des moyens financiers des villes et du département. Avec par voie de conséquence une baisse des subventions. Où faudra-t-il trouver les sources de financement ?

Le problème pour la FSGT et ses clubs n'est donc pas d'opposer professionnels et bénévoles. Mais de conserver le modèle associatif comme projet fondamental de développement des clubs omnisports.

GRANDS CLUBS OMNISPORTS ET MISE EN COMMUN DES COMPETENCES DES PROFESSIONNELS ASSOCIATIF ET DES BENEVOLES:

Une association représentant la mise en œuvre des compétences, la question à travailler pourrait être reformulée ainsi :

- ✚ Grands clubs omnisports et mise en commun des compétences :

*A quelles conditions **les professionnels associatifs et les bénévoles** qui apportent leurs compétences, **peuvent-ils ensemble développer une vie associative qui responsabilise** et utiliser toutes les compétences pour le projet de l'association ? Quel peut être en retour l'intérêt pour tous ceux qui travaillent dans l'association ?*

RETRAVAILLER AVEC LE COMITE ET LES CLUBS SUR LES COMPETENCES ET LE SENS DE L'ACTIVITE DES SALARIES ?

Dans les grands clubs omnisports, il faut aujourd'hui rééquilibrer l'action entre gestion et développement de la vie associative. Le comité FSGT peut être un lieu ressources sur les questions de compétences et de sens de l'activité. A condition de distinguer différents statuts de salariés et d'activité :

- ✚ Salariés de clubs et initiatives communes des clubs omnisports.
- ✚ Salariés des sections enfants.
- ✚ Salariés des activités adultes.
- ✚ Salariés centrés sur la gestion.
- ✚ Salariés des activités de compétition.

Sur chacun de ces domaines des compétences générales se combinent avec des compétences plus spécifiques. Les clubs souhaitent-ils aujourd'hui travailler ensemble sur ces questions ? Le comité peut aider à organiser l'échange d'expérience.